Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		12X		14X		16X		18X		20X		22X		24X		26X		28X		30X		32X
												✓										

1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6



L'hon. M. R. LEMIEUX,
Maître général des postes.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

L'HON. ROD. LEMIEUX

A

L'assemblée de Ste-Foy, le 30 septembre 1906

Messieurs les électeurs du
comté de Québec,

Mêlé aux luttes politiques depuis vingt ans, c'est la première fois que j'ai l'honneur de rencontrer les électeurs du comté de Québec, naguère représenté au Parlement par les hommes les plus brillants de notre province, et qui, sous l'ancien comme sous le nouveau régime, fut le théâtre de tant de batailles émouvantes, où se décidèrent d'abord, en 1759, notre allégeance nationale et, quelques années après, la première concession faite par la métropole à nos ancêtres du principe du gouvernement représentatif. C'est vous dire, messieurs, combien je me sens heureux d'assister à cette réunion, par cette belle journée d'automne, où la majesté souriante de la nature semble ajouter au charme des souvenirs d'un passé glorieux. Mais trêve au sentimentalisme ; ce sont des réalités qui m'amènent au milieu de vous.

POURQUOI UNE ELECTION

Le 23 juin 1896, date mémorable dans l'histoire politique de notre pays, vous avez élu un mandataire : l'honorable M. Chs Fitzpatrick, qui depuis 1890 représentait vos intérêts à l'Assemblée Législative de Québec. Solliciteur général, et plus tard ministre de la Justice dans le cabinet Laurier, M. Fitzpatrick a été, sur le parquet de la Chambre des Communes, l'une des personnalités les plus remarquables et, à une exception près, sans conteste la plus puissante. Jurisconsulte profond, "debater" à large envergure, travailleur obstiné, il occupait avec notre chef, sir Wilfrid Laurier, le premier rang parmi les parlementaires. Examinez la législation des dix dernières années ; elle est de haute facture et porte l'empreinte de son vaste talent. Le jour où sir Elzéar Taschereau fit ses adieux à la magistrature, adversaires et amis reconnurent que son succes-

1906
(18)

seur était tout désigné et que votre député, M. Fitzpatrick, pouvait légitimement aspirer à la présidence de la Cour Suprême du Canada, et continuer dans un milieu plus grave, dans une atmosphère plus sereine et loin des agitations de la politique, sa belle et féconde carrière. M. Fitzpatrick a donc cessé d'être votre représentant, et vous serez appelés dans quelques jours à élire son successeur.

Vous connaissez le vieux proverbe : "A quelque chose malheur est bon". Si nous, du parti libéral, regrettons le départ de l'homme éminent qui fut votre député, nous aurons—du moins j'en ai l'espoir—la joie de constater, grâce à cette consultation du corps électoral, que les actes politiques auxquels il a associé son nom, sont appréciés de ses fidèles commettants. La durée légale d'un Parlement est fixée par la constitution à cinq années. Il est assez rare —bien que cela se soit vu—que le sort d'un gouvernement dépende d'une élection partielle, mais c'est souvent un baromètre assez sûr de l'opinion publique. A ce point de vue, l'élection du comté de Québec ne manquera pas d'intérêt.

LE CANDIDAT MINISTERIEL

Bien que je ne sois pas électeur dans le comté de Québec, je suis pourtant des vôtres. Député du district de Québec et membre du cabinet Laurier, je ne saurais être étranger au progrès et au développement de cette région. Si vous aviez des doutes sur ma sincérité et ma franchise, je vous dirais de demander à mes fidèles électeurs de Gaspé, si le fait d'être né à Montréal a ralenti mon ardeur dans l'accomplissement de mon mandat. Non, je ne sache pas qu'il y ait lieu pour moi de vous présenter des lettres de créance. Une question de clocher ne saurait biaiser votre jugement ; mon dévouement envers Québec s'est traduit dans le passé et se traduira encore dans l'avenir par des actes, et non de vaines paroles. C'est comme ami du district de Québec que je viens aujourd'hui solliciter vos suffrages en faveur de votre concitoyen, M. Amyot. Le plus bel éloge que l'on puisse faire du candidat libéral, c'est qu'il est le fils de ses oeuvres. C'est un "self made man", et à ce titre seul, nos compatriotes devraient se rallier à sa candidature. La vie mouvementée de M. Amyot et son succès dans les affaires sont un exemple et un enseignement. J'aimerais à le voir siéger au Parlement. Vous l'avouerai-je ? J'éprouverais pour ma part un certain orgueil à dire à mes collègues des autres provinces : "Voilà le fils d'un modeste "cultivateur qui, par sa persévérance, "son énergie et sa droiture, est devenu "l'un des rois de l'industrie canadien- "ne et qui, non seulement à Québec, "mais à Toronto même, s'est révélé vo- "tre égal."

Outre que M. Amyot est directement intéressé à tout ce qui a trait au développement matériel de Québec, je le crois l'une des hommes les mieux renseignés sur le mouvement industriel et sur la question fiscale. Le pont de Québec, le port de Québec, la navigation fluviale, voilà autant de sujets qui lui sont familiers et sur lesquels sa compétence pourra s'exercer. Sir Wilfrid Laurier sera heureux—c'est lui-même qui vous l'a dit—de bénéficier de l'expérience de M. Amyot. Il l'a accepté comme candidat, et c'est le devoir de tous ceux qui ont quelque souci de l'intérêt public de lui donner un loyal appui.

L'ATTITUDE DU PARTI CONSERVATEUR

Au moment d'aborder quelques-unes des questions politiques qui agitent l'opinion, je me demande ce que le-

vient le parti conservateur dans la présente lutte. Le fait de susciter une, deux, et même trois candidatures incolores, sous prétexte de diviser les forces li[illegible]les, peut être un expédient : ce n'est assurément pas un programme. Le [illegible]ti de Cartier, le parti de Chapleau, ne saurait abdiquer. La vie politique est une alternance de succès et de revers, et un parti qui ne se console pas de la défaite, qui manque de combativité, n'est pas loin de s'éteindre et de disparaître pour toujours. Vous vous étonnerez peut-être de ce langage, messieurs ? Et pourtant, sachez bien que l'opposition, la loyale opposition de Sa Majesté, a un rôle honorable à remplir dans notre rouage constitutionnel.

Dans son livre intitulé " L'opposition sous les Césars ", M. Gaston Boissier a expliqué avec une légère pointe d'ironie, la nécessité d'une opposition dans un pays comme l'Angleterre : " Il n'y " a jamais eu, dit-il, de gouvernement " qui ait satisfait tout le monde. Ils " sont tous certains d'avance de faire " des mécontents, mais tous ne savent " pas s'y résigner. Il en est que l'op" position irrite et qui ont recours aux " moyens les plus violents pour s'en " délivrer. D'autres, mieux avisés, la " laissent se produire, et, comme ils " savent qu'il est difficile d'en avoir " raison, ils s'arrangent pour vivre " avec elle. " Le chef-d'oeuvre, c'est de " vivre d'elle, comme font les Anglais : " chez eux, non seulement on la tolère, " mais on en profite " ; tandis qu'ail" leurs on la met hors la loi et on lui " impose l'obligation de tout détruire " pour subsister, " là on l'a introduite " dans le gouvernement même, comme " un rouage nécessaire, et on l'a ainsi " intéressée au salut de la machine. "

Messieurs, ce qui est vrai là-bas est également vrai ici. L'opposition conservatrice, si elle a un programme, devrait le formuler durant la présente lutte. Les libéraux ont connu les jours d'adversité ; ils n'ont jamais baissé pavillon devant l'ennemi.

DIX ANNEES DU REGIME LIBERAL

C'est à nos adversaires de faire le procès de l'administration Laurier. Depuis dix ans, le pays lui a confié ses destinées, et si, durant cette décade, elle a commis des fautes ou des erreurs, le temps est venu de les dénoncer. Le silence et l'abstention des conservateurs dans cette lutte sont à mes yeux le plus bel hommage rendu au gouvernement du jour. Comme toutes les institutions humaines, les gouvernements sont peccables et faillibles : aucun d'entre eux n'a encore échappé à cette loi universelle. Mais, je n'hésite pas à dire que celui qui, en 1896, a voté pour l'avènement au pouvoir du parti libéral, n'a pas raison de regretter le vote qu'il a donné. Rappelez-vous dans quelles circonstances sir Wilfrid Laurier vous invita à marcher sous sa bannière. Après dix-huit années de pouvoir, le parti conservateur, qui avait eu des beaux jours, miné par des divisions intestines et des querelles retentissantes dont vous avez gardé le souvenir, se présentait devant l'électorat après avoir déchaîné sur le pays la guerre civile et religieuse, amoncelé une série de désastres financiers et provoqué de scandaleuses révélations. D'autre part, M. Laurier et ses amis promettaient l'apaisement des esprits au moyen d'une politique de conciliation, la restauration de nos finances, l'expansion du commerce, le relèvement de l'industrie, et par-dessus tout, la prospérité de la classe agricole.

Ont-ils tenu leurs promesses ?

J'affirme que le parti libéral a tenu ses engagements vis-à-vis l'électorat. Au lieu de s'immobiliser dans des luttes stériles et de piétiner sur place, le

parti libéral—ce fait est incontestable —a donné à notre jeune pays une poussée vigoureuse dans la voie du progrès. Il serait banal et fastidieux de citer des chiffres pour établir que la prospérité règne partout. Le volume de notre commerce a augmenté dans des proportions fabuleuses ; en tenant compte du chiffre de la population, il dépasse, par tête, celui de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Allemagne et du Japon. Nos produits agricoles font prime sur le marché anglais. Les manufacturiers eux-mêmes, autrefois si hostiles au parti libéral, se déclarent satisfaits de sa politique fiscale. Partout naissent de nouvelles industries, et les Américains eux-mêmes viennent se fixer au Canada pour participer avec nous à la prospérité générale.

Nous avons donné à la Grande-Bretagne un tarif de faveur qui, tout en stimulant la concurrence, a parallèlement profité au consommateur et développé d'une façon intense le mouvement industriel.

La population augmente au chiffre de cent cinquante mille âmes par an ; l'Ouest canadien, avec ses millions de boisseaux de blé, devient facilement et à brève échéance, le grenier du monde. J'abrège, messieurs, cette rapide ébauche de la condition économique du Canada sous le régime Laurier. Le Transcontinental, dont les travaux se poursuivent sous vos yeux, ici même dans le comté de Québec, n'est-il pas comme le couronnement de la politique libérale ? Lors de la mémorable élection de 1903, nos adversaires accueillirent ce projet avec indifférence, puis avec mépris. Vous rappelez-vous les sarcasmes dont sir Wilfrid Laurier fut l'objet ? Quel est celui d'entre vous, quel est celui d'entre eux, qui doute aujourd'hui de la sagesse du premier ministre ?

L'AVENIR DE QUEBEC

L'avenir de votre district, et tout particulièrement de la ville de Québec, est intimement lié au Transcontinental. Québec deviendra par la force des circonstances, par les lois de la nature, le port national du Canada. Commandant par son incomparable site la grande navigation océanique, avec les convois du Transcontinental et ceux de toutes les autres compagnies de chemins de fer convergeant par le pont vers le havre, Québec peut aspirer à devenir la rivale des plus grandes villes d'Amérique. La voie du Saint-Laurent étant la plus courte entre notre continent et l'Europe, Québec deviendra le grand entrepôt, ou pour mieux dire, le trait d'union entre l'Orient et l'Occident. Qui soutiendra que la politique du gouvernement aura été étrangère à la renaissance de Québec ? sir Wilfrid Laurier et votre ancien député, M. Fitzpatrick, peuvent se flatter d'avoir largement contribué à ce renouveau dont nous sommes par anticipation les témoins.

LA POLITIQUE DE M. BORDEN

Dans un discours prononcé récemment à Truro, le chef de l'opposition s'est de nouveau prononcé en faveur de la préférence réciproque entre le Canada et la Grande-Bretagne. Il réclame une hausse des droits de douane, indiquant clairement que son parti serait prêt à élever la muraille qui sépare le Canada des Etats-Unis.

M. Borden, imitant M. Bryan, le futur candidat démocrate, se proclame favorable au principe de la nationalisation des chemins de fer.

Je me permettrai d'offrir quelques brèves observations sur les "desiderata" formulés par le chef de l'opposition.

Quant à la préférence réciproque, l'attitude de M. Borden est pour le moins illogique. Le chef de l'opposition est un avocat distingué. Or, il doit savoir qu'il faut deux parties au moins à tout contrat, à tout traité. La préférence réciproque ne peut être adoptée que si le Canada et la Grande-Bretagne la désirent, la demandent. De sa propre initiative, le Canada a donné un tarif de faveur à la Grande-Bretagne, en 1897. Mais, d'un autre côté, M. Chamberlain et ses amis qui prônaient la préférence réciproque viennent d'être défaits aux polls. Tant que l'opinion britannique sera adverse à cette politique, il sera impossible de la lui imposer. Si anxieux que nous puissions être d'adopter cette préférence, comment peut-on violenter l'électorat anglais ? La Grande-Bretagne est le pays de la liberté, et les colonies qui ont tant lutté pour l'obtention de cette liberté, auraient mauvaise grâce de nier à la métropole son droit absolu de différer d'opinion avec elles.

Le chef de l'opposition veut élever la barrière fiscale entre le Canada et les Etats-Unis. Sans doute, il n'y a pas lieu de donner aux Américains libre accès au marché canadien ; j'admets volontiers qu'il faut une mesure de protection contre les Etats-Unis ; mais encore ne faut-il pas verser dans l'exagération. La géographie est un grand facteur en matière d'économie politique. Une ligne purement imaginaire nous sépare de la république américaine : irons-nous frapper de droit prohibitifs les produits d'un voisin qui est l'un de nos meilleurs clients ? Le Canada, peuplé de six millions d'habitants, aura beau élever la muraille douanière, il ne pourra pas affamer quatre-vingts millions d'Américains. Nous pouvons donc, tout en conservant notre dignité nationale, vendre aux Américains et acheter d'eux. N'oublions pas qu'avec le tarif Fielding nous avons obtenu des résultats inespérés, et l'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que la protection à outrance prêchée par M. Borden et ses amis en donne de plus satisfaisants que ceux qui, de 1896 à 1905, se traduisent par les chiffres suivants :

	Augmentation
Revenus du gouvernement.	.109½ p.c.
Commerce extérieur. . . .	.109½ p.c.
Escomptes par les banques.	.114 p.c.
Trafic des chemins de fer.	.136 p.c.
Dépôts du public au banques.	156 p.c.
Exportations totales.	.200 p.c.

Quant au projet de nationalisation des chemins de fer, il me semble qu'il a été reçu assez froidement lors des dernières élections générales, pour que M. Borden ne tente de le ressusciter. C'est un projet chimérique qui en ajoutant plusieurs centaines de millions à notre passif—comme résultat de l'expropriation—paralyserait toute concurrence, toute énergie, toute ambition. Il mettrait à la charge de l'Etat une administration trop coûteuse et créerait un fonctionnarisme encombrant.

LES SCANDALES

Nos adversaires ne pouvant nier la prospérité du pays, se sont mis à l'œuvre durant la dernière session pour distraire l'attention de l'électorat, et afin de remuer l'opinion, ils attaquèrent la mémoire d'un ministre disparu, le regretté Raymond Préfontaine. Les accusateurs, les plus violents d'entre eux, c'étaient MM. Foster, Fowler, Bennett, dont les noms figurent en ce moment, au cours des révélations faites devant la Commission des Assurances à Toronto.

Qu'il me suffise de dire que les dénonciateurs de M. Préfontaine sont plus braves après sa mort que de son vivant. Ils s'apercevront à leurs dé-

pens que l'électorat a horreur des vampires et qu'il méprise les lâches.

Que l'on veuille bien se rappeler la campagne de diffamation contre feu Honoré Mercier. Sous prétexte de venger la morale publique, nos adversaires firent le coup d'Etat, puis une fois au pouvoir, ils négocièrent des emprunts désastreux, et ils imposèrent la taxe directe. Le peuple désabusé revint en 1897 au parti libéral, mais dans l'intervalle Mercier avait été immolé.

Ces jours dernier, M. Bergeron, le député de Beauharnois, s'est plaint de l'enquête de la "North Atlantic Trading Company". Il a soutenu que le gouvernement avait refusé de produire certains papiers, parce que, dit-il, ces papiers auraient établi qu'il y avait des coupables au Conseil des ministres Lorsque la question a été discutée à la Chambre des Communes, l'hon. M. Sifton, celui qu'on accuse ; l'hon. sir Wilfrid Laurier, le chef du gouvernement, ont mis à trois ou quatre reprises l'opposition au défi de porter une accusation formelle contre un quelconque des membres du gouvernement, ou contre M. Sifton, promettant que la plus grande latitude serait donnée à l'opposition pour prouver cette accusation. Ce défi n'a jamais été relevé, et M. Bergeron le sait mieux que personne. Voilà, messieurs, comment nos adversaires entendent la politique.

Le parti libéral condamnera les erreurs administratives là où elles se produiront ; il ne tolèrera jamais les scandales.

LES SUBVENTIONS AUX PROVI[N]CES

Voilà, messieurs, ce que j'avais vous dire au nom du gouverneme[nt] J'ajouterai quelques mots pour vo[us] annoncer la conférence des différ[ents] Exécutifs provinciaux avec le cabin[et] fédéral. L'hon. M. Gouin, dont le p[a]triotisme éclairé et vigilant a provoq[ué] cette conférence, y représentera vos [in]térêts avec ses collègues. Je ne p[uis] dire quel sera le résultat des délibé[ra]tions, mais ce que je puis affirm[er] c'est que les provinces seront ent[en]dues et traitées avec justice. Il [est] heureux que sur cette question du maniement des subventions aux p[ro]vinces, il y ait accord parfait entre [les] premiers ministres provinciaux. [Les] législatures—et tout particulièrem[ent] la nôtre—ont une noble tâche à acc[om]plir. Elles sont les gardiennes de [nos] droits religieux et civils ; à elles [re]vient l'honneur de relever le niv[eau] de l'éducation élémentaire, d'agran[dir] le domaine provincial par une politi[que] de colonisation efficace, d'améliorer [et] de moderniser les méthodes de l'a[gri]culture. Le parti libéral, qui s'est t[ou]jours constitué le défenseur de l'au[to]nomie provinciale, restera fidèle à [ses] traditions en apportant une solut[ion] définitve aux difficultés de l'heure [pré]sente.

Je demande aux électeurs du co[mté] de Québec de témoigner publiquem[ent] leur confiance dans le gouvernem[ent] Laurier en élisant son candidat, M E. Amyot.

PROVI

j'avais
rnemei
our vo
lifféren
cabin
at le p
provoq
a vos
ne pu
délibé
affirm
t ent
e. Il
on du
aux p
entre
ux. I
dérem
à acc
s de
elles
e niv
agran
politi
éliorer
de l'a
s'est t
le l'a
èle à
solut
eure

du co
iquem
ernem
at, M